

## Atelier conjoint CC EOS/NSAC sur la gestion des pocheteaux et des raies

Bruxelles, 2 septembre 2025

### RAPPORT



## 1 Accueil et introduction - John Lynch, vice-président du CC EOS et président du groupe de discussion sur les raies



Le vice-président du comité exécutif du CC EOS et coprésident du groupe de discussion, **John Lynch**, a chaleureusement accueilli tous les participants à l'atelier sur les pocheteaux et les raies, en remerciant la Commission pour son aide et les secrétaires pour l'organisation. S'appuyant sur les résultats de l'atelier de février 2023, l'événement était axé sur l'examen des TAC du groupe et la séparation potentielle des espèces, ainsi que sur les méthodologies appropriées. L'attention a été attirée sur les stocks de catégorie 5 nécessitant des améliorations dans leur évaluation.

Les participants ont été invités à répondre à la question suivante via Mentimeter : **Selon vous, quelle est la question la plus urgente concernant la gestion des raies et des groupes ?**

Toutes les réponses sont répertoriées ici et classées par ordre de popularité :

| Nombre de votes | Réponse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion durable des stocks</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 5               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Obtenir davantage de données sur les stocks pour lesquels les données sont insuffisantes</li> <li>Compréhension insuffisante de l'état des stocks importants sur le plan économique</li> <li>Simplification</li> </ul>                                                                                 |
| 4               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Protéger ce qui doit l'être, y compris les besoins des pêcheurs</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                             |
| 3               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les espèces vulnérables sont moins protégées</li> <li>Espèces pour lesquelles les données sont limitées</li> <li>Identification correcte des espèces pour une gestion appropriée</li> <li>Gestion – mise en place du meilleur moyen de gérer les prises mixtes</li> <li>Manque de données</li> </ul>   |
| 2               | <ul style="list-style-type: none"> <li>TAC par groupe</li> <li>Conséquences socio-économiques</li> <li>Évaluation des stocks pour les principales espèces cibles et les espèces vulnérables</li> <li>TAC combiné, manque de données suffisantes</li> <li>Conservation des stocks vulnérables</li> <li>Garantir une gestion durable</li> </ul> |
| 1               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas chasser les moustiques avec un canon</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                 |

## 2 Faire progresser les évaluations des élasmobranches : améliorer l'utilisation des données d'enquête (WKSKATE2) – Graham Johnston, Marine Institute

Un aperçu des travaux actuels du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) a été présenté, avec un accent particulier sur les améliorations apportées à la recherche, les méthodes d'enquête et les évaluations des stocks. Les avis concernant les élasmobranches sont formulés par le Groupe de travail sur les poissons élasmobranches (WGEF), qui examine chaque année plus de 50 stocks de raies, de *Galeus spp*, de requins d'eau profonde et de requins pélagiques. Les données sont soumises en mai, suivies de réunions en juin, de la rédaction du rapport pendant l'été et de la préparation des avis finaux par le groupe de rédaction des avis sur les poissons élasmobranches (ADGEF) en septembre, pour une publication en octobre.

Les catégories de stock du CIEM ont été présentées comme essentielles à la compréhension des évaluations. La catégorie 1 représente des évaluations quantitatives complètes avec des points de référence et des prévisions, appliquées uniquement au chien de mer au sein du WGEF. La catégorie 2, presque équivalente, comprend désormais neuf stocks à la suite d'efforts intensifs d'analyse comparative, notamment après certaines fermetures inattendues de pêcheries pour la raie brunette qui ont nécessité une justification pour leur réouverture. La catégorie 3 couvre les évaluations basées sur les tendances, généralement appliquées à environ 20 stocks de raies, avec des données d'enquête sur la longueur commerciale fournissant des points de référence approximatifs.

Les catégories 4, 5 et 6 ont été décrites comme présentant des données limitées. Bien que la catégorie 4 s'applique aux évaluations partielles des prises accessoires, aucune raie n'y figure. La catégorie 5 a été identifiée comme critique, englobant près de 20 stocks pour lesquels seules des données sur les débarquements existent, souvent en raison de méthodes d'enquête inadaptées. Par exemple, les données d'enquête sur la raie lisse sont limitées, car les navires ne peuvent pas effectuer d'échantillonnage efficace dans les eaux peu profondes. Une marge de précaution a été expliquée : tous les trois cycles d'évaluation, une réduction de 20 % est appliquée en l'absence de données suffisantes, ce qui peut progressivement réduire les avis à zéro au fil du temps. Les stocks de la catégorie 6 ont été considérés comme des espèces largement protégées, pour lesquelles aucune donnée de capture n'est disponible.

Il est essentiel de résoudre la question des stocks de catégorie 5, car le fait de se fier uniquement aux débarquements conduit à des réductions préventives qui compromettent la gestion durable. Il est nécessaire de continuer à améliorer la collecte de données et l'évaluation des stocks afin d'obtenir des avis fiables et précis.



Des ateliers organisés en dehors du cycle régulier de conseils du CIEM traitent de questions spécifiques liées à l'évaluation des stocks. Parmi les exemples passés, on peut citer l'examen des débarquements, des rejets et de la répartition des requins d'eau profonde. Le WKSskate s'est concentré sur l'amélioration de l'utilisation des données d'enquête dans les évaluations. L'objectif était de garantir que toutes les enquêtes disponibles et pertinentes soient utilisées, en particulier dans des régions telles que la mer Celtique, où plusieurs enquêtes nationales se chevauchent. La combinaison des données dans le temps et dans l'espace est une méthode rentable pour améliorer les évaluations.

La première réunion WKSskate s'est concentrée sur les stocks de la mer du Nord et certaines parties du golfe de Gascogne et des régions ibériques. Des normes d'utilisation des enquêtes ont été établies, notamment l'obligation pour les enquêtes de couvrir l'ensemble de la distribution des espèces, des profondeurs appropriées et de fournir des séries chronologiques cohérentes. La distinction entre la biomasse exploitable et la biomasse totale a également été clarifiée. Ces résultats ont conduit à des changements dans le processus d'évaluation de plusieurs stocks de raies.

Le deuxième atelier du WKSskate s'est concentré sur l'écorégion de la mer Celtique, mais a également pris en compte des zones plus vastes. Des alternatives aux enquêtes halieutiques traditionnelles ont été explorées, en particulier pour des régions telles que le Portugal, où la capacité d'enquête est limitée. Les efforts ont été orientés vers l'exploration des possibilités de faire passer les stocks de catégorie 5, pour lesquels les données sont limitées, à la catégorie 3, en intégrant des données issues d'enquêtes et basées sur la longueur. L'enquête irlandaise sur les baudroies et les cardines (IAMS), les enquêtes britanniques sur la Manche et les enquêtes françaises ont été examinées. L'IAMS a été saluée pour ses précieuses données sur les eaux profondes, tandis que des défis ont été reconnus pour des stocks tels que celui de la raie espagnole (*Galeus melastomus*), pour lequel la couverture de l'enquête reste limitée, mais s'est améliorée.

Une attention particulière a été accordée aux espèces de raies communes, reconnues depuis longtemps comme problématiques en raison des erreurs d'identification et de la complexité taxonomique. Les données d'enquête suggèrent qu'il est désormais possible de donner des avis séparés pour *Dipturus flossada* et *Dipturus intermedius* dans l'écorégion de la mer Celtique, bien que des demandes officielles de l'UE et du Royaume-Uni soient nécessaires. Parmi les autres améliorations, citons l'intégration des enquêtes menées dans la partie occidentale de la Manche et l'ajustement des méthodes d'évaluation basées sur la longueur, qui jouent désormais un rôle central pour les stocks de catégorie 3.

Les recommandations finales comprenaient l'adoption des données IAMS pour le chien espagnol et la raie douce, l'intégration des enquêtes britanniques et françaises pour la raie bouclée et son passage à la catégorie 3 stock, la fourniture d'avis distincts pour les espèces de raies communes et des améliorations techniques dans l'utilisation des données de longueur. L'utilisation potentielle des données norvégiennes sur l'iguillat commun à longue ligne a également été identifiée pour de futurs repères. La transparence, la documentation et l'ouverture à l'examen par les pairs ont été soulignées comme principes directeurs tout au long du processus.

Le groupe de rédaction des avis du CIEM a examiné les recommandations au cours de la semaine de cet atelier. Si elles sont approuvées, les évaluateurs des stocks au sein du WGES réexamineront les données en mai, ce qui permettra d'améliorer les avis pour le prochain cycle d'évaluation. On s'attend donc à ce que les orientations soient améliorées pour certains stocks dans les années à venir. D'autres espèces pourraient être incluses à mesure que des données supplémentaires seront identifiées. Le dialogue avec le secteur de la pêche et les gestionnaires a été souligné comme essentiel pour établir les priorités et explorer des alternatives aux enquêtes traditionnelles. La collecte collaborative de données, comme les projets menés en France pour améliorer les évaluations des raies lisses, a été mise en avant comme un modèle. La transparence et la coopération ont été soulignées comme étant essentielles pour progresser.



**Michael Andersen**, de l'organisation danoise Danish Fishers PO, a déclaré que cet exercice était important, même si des inquiétudes ont été exprimées quant au manque de clarté dans les définitions des stocks. Une incertitude supplémentaire apparaît lorsqu'il s'agit de déterminer si des populations telles que celles de raies bouclées dans le Skagerrak et celles de la Manche doivent être considérées comme un seul et même stock. Le mélange d'unités de gestion et d'unités biologiques de stock a été décrit comme un obstacle important au progrès.

**Graham Johnston** a reconnu que les définitions des stocks au sein du CIEM sont souvent artificielles, créées principalement pour s'aligner sur les divisions et subdivisions de gestion. Pour les raies, les stocks ont été établis en 2012-2013, à partir de données de distribution et de considérations pratiques de gestion. Bien que des efforts aient été faits pour être biologiquement précis, des limites ont été admises, et certains stocks ont probablement été omis ou définis de manière inappropriée. Des études génétiques ont depuis révélé des différences inattendues, comme dans le cas de la raie bouclée, où deux composantes distinctes ont été identifiées dans le golfe de Gascogne. Un groupe de travail sur l'identification des stocks a été créé pour examiner

les preuves et ajuster les définitions si nécessaire. Les données d'enquête, le marquage et la génétique continuent d'affiner les limites, mais des améliorations sont encore nécessaires.

**Michael Andersen** a exprimé sa préoccupation concernant le traitement de la raie bouclée dans les zones 3a et 4. Dans la zone 3a, l'espèce est interdite, ce qui signifie que les captures sont relâchées conformément à la loi et ne sont donc pas enregistrées, malgré son importance en tant que prise accessoire. En revanche, le débarquement est autorisé de l'autre côté de la frontière, dans la zone 4. Cette incohérence a été soulignée comme problématique, car l'espèce est commune dans les deux zones. Une question a été soulevée quant à savoir si cette différence réglementaire impliquait la reconnaissance de deux stocks distincts, malgré le chevauchement biologique.

**Jurgen Batsleer** a expliqué qu'il subsistait une incertitude quant à l'origine et à la justification de l'interdiction de la raie bouclée dans la zone 3a. Il a été suggéré que cette mesure ait pu être mise en œuvre en réponse à des déclinés historiques, dans le but de préserver le stock. Cependant, il a été noté que si des preuves de rétablissement existaient, une révision de l'interdiction pourrait être envisagée.

**Graham Johnston** a précisé que lorsque les stocks ont été initialement attribués, le processus s'est déroulé sans la participation des responsables de la gestion. Il existe un rapport documentant la manière dont les stocks ont été définis scientifiquement, mais aucun document n'a été identifié pour expliquer comment les mesures de gestion ultérieures ont été déterminées. Dans de nombreux cas, les raisons qui ont motivé les interdictions restent inconnues, car les décisions n'ont pas toujours été fondées sur des avis scientifiques. Ce manque de documentation a été souligné comme un obstacle à la compréhension des modalités de gestion actuelles.

### 3 Les comparaisons entre les débarquements et les avis scientifiques indiquent un dépassement du TAC commun pour les raies dans l'Atlantique Nord-Est – Katinka Bleeker, Wageningen Marine Research

Un article co-rédigé par l'intervenante a été présenté, examinant la comparaison entre les débarquements et les avis scientifiques dans le cadre du TAC commun pour les raies dans l'Atlantique Nord-Est. L'étude a été élaborée à la suite de la réunion de 2022 du Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP), qui a exploré des alternatives telles que la division des TAC communs en TAC par stock. Les TAC communs, introduits pour la première fois en 1999 et désormais appliqués dans cinq régions, regroupent plusieurs stocks, souvent des espèces non ciblées ou pour lesquelles les données sont limitées, sous des limites communes. Actuellement, 29 stocks répartis sur 10 espèces sont gérés de cette manière.

L'objectif des TAC communs était que les captures reflètent l'état des stocks et les avis scientifiques, les espèces les plus abondantes contribuant proportionnellement davantage aux



débarquements. L'analyse visait à vérifier si cette hypothèse était valable et s'il y avait un dépassement ou un sous-dépassement des avis individuels sur les stocks.

Les débarquements estimés par le CIEM, les avis scientifiques et les TAC communs annuels ont été analysés pour 2016 et 2022, couvrant 26 stocks répartis sur huit espèces. Seuls les stocks dont les débarquements et les avis étaient inclus dans les TAC communs ont été examinés. Des caractéristiques biologiques, telles que la longueur maximale, la taille à maturité et la fécondité, ont été prises en compte afin d'évaluer si les espèces vulnérables étaient touchées de manière disproportionnée.

L'étude visait à déterminer si les débarquements dans le cadre des TAC communs sont conformes aux avis ou s'ils s'en écartent d'une manière qui pourrait désavantager certaines espèces. Une analyse a été menée afin de comparer les débarquements avec les avis sur les stocks individuels dans le cadre des TAC communs pour les raies. Afin de comparer les débarquements par écorégion, les captures recommandées ont été réparties en fonction de la proportion annuelle des débarquements dans chaque écorégion. Les débarquements relatifs et absolus ont été comparés aux avis pour la période 2016-2022, révélant un dépassement constant pour la raie lisse et un sous-dépassement fréquent pour la raie bouclée. Les stocks des catégories 5 et 6 (données limitées) se sont avérés plus enclins au dépassement. Les caractéristiques du cycle biologique ont indiqué que les espèces vulnérables (longueur maximale élevée, maturité tardive et faible fécondité) étaient systématiquement surexploitées.

Les facteurs à l'origine des dépassements ont été identifiés, notamment les incitations économiques, la capturabilité des espèces, le cadre d'avis du CIEM et la flexibilité courante des TAC. Les espèces de grande valeur, telles que la raie lisse, étaient plus fréquemment débarquées, mais la concentration dans les zones côtières augmentait également la capturabilité d'autres espèces.

L'approche de précaution pour les stocks pour lesquels les données sont limitées, y compris une marge de précaution de 20 %, a parfois entraîné des captures supérieures aux recommandations. La flexibilité commune des TAC a permis aux pêcheurs de répartir les captures entre les espèces, ce qui a conduit à un dépassement des quotas pour les espèces abondantes ou de grande valeur.

Les raies sont souvent des espèces accessoires ou non ciblées, avec un degré élevé d'incertitude dans les données sur les rejets et des évaluations quantitatives limitées pour les petits stocks. Les mesures locales existantes, notamment les fermetures saisonnières, les tailles minimales de débarquement variables et les obligations de débarquement, compliquent encore les modes d'exploitation. L'importance d'une amélioration continue des évaluations des stocks a été soulignée afin de mieux aligner les avis, les débarquements et l'exploitation durable.



Dans l'ensemble, l'étude a mis en évidence que les accords actuels sur les TAC communs ne reflètent souvent pas les avis spécifiques aux stocks, en particulier pour les espèces vulnérables ou économiquement précieuses, et que des approches de gestion plus affinées sont nécessaires pour réduire le dépassement et mieux adapter les captures aux recommandations scientifiques. Les progrès réalisés dans l'évaluation des stocks améliorent la qualité des avis concernant les raies, un plus grand nombre de stocks faisant désormais l'objet d'une approche fondée sur le rendement maximal durable (RMD). Toutefois, il a été indiqué que cela pouvait entraîner une augmentation potentielle des TAC communs, dont les effets sur la gestion, le comportement de pêche et les niveaux d'exploitation, en particulier pour les stocks vulnérables au sein d'un même TAC, restent incertains. L'importance de la contribution des parties prenantes et de la collecte de données pour améliorer la pêche a été soulignée afin de garantir la protection de ces stocks vulnérables tout en tenant compte des impacts de l'industrie.

## Questions et réponses

**John Lynch** a fait remarquer que pour les stocks de catégorie 5, le dépassement peut refléter une perception plutôt qu'un dépassement réel, car les débarquements ont été relativement constants d'une année à l'autre. Il a été noté que de nouvelles méthodes ou des méthodes améliorées de collecte et d'utilisation des données sont nécessaires, en particulier pour la raie lisse.

**Katinka Bleeker** a indiqué que des travaux sont actuellement menés pour traiter les stocks de raies lisses des catégories 5 et 6, pour lesquels les avis ont toujours été basés sur les débarquements moyens et un plafond de précaution. Dans des zones telles que le nord de la mer du Nord et la zone 6, les avis ont progressivement diminué en raison du manque d'informations sur l'état réel des stocks. Des efforts sont déployés pour améliorer la disponibilité des données, notamment par le biais d'études supplémentaires dans la zone 7 menées par les autorités françaises et l'utilisation des débarquements par unité d'effort (LPUE) comme indicateur pour générer des tendances à des fins d'évaluation. Il a été souligné que le dépassement des avis est étroitement lié aux limites des politiques d'évaluation et de données.

**Graham Johnston** a fait remarquer que pour la raie lisse dans les zones 4a et 6, les avis ont été basés sur les débarquements moyens des cinq dernières années depuis que les premières recommandations ont été formulées il y a neuf ans. Après quatre réductions préventives de 20 %, les avis ont désormais diminué pour atteindre seulement 20 % de leur niveau initial, sans qu'il y ait eu de changements réels dans la pêche ou le stock. C'était là une raison essentielle pour sortir du cycle de la catégorie 5.

**Michael Andersen** a apprécié l'argument de Bleeker selon lequel le dépassement des stocks de catégorie 5 peut résulter non seulement du ciblage par les pêcheurs, mais aussi d'avis



potentiellement trop bas. L'attention a été attirée sur les implications en matière de gestion dans le cadre d'un TAC mixte, en particulier en ce qui concerne la protection des espèces spécifiques à l'. Il a suggéré d'envisager un système dans lequel un TAC combiné pourrait inclure une limite spécifique à une espèce, exigeant que les individus de cette espèce soient relâchés après leur capture plutôt que d'arrêter toute la pêche.

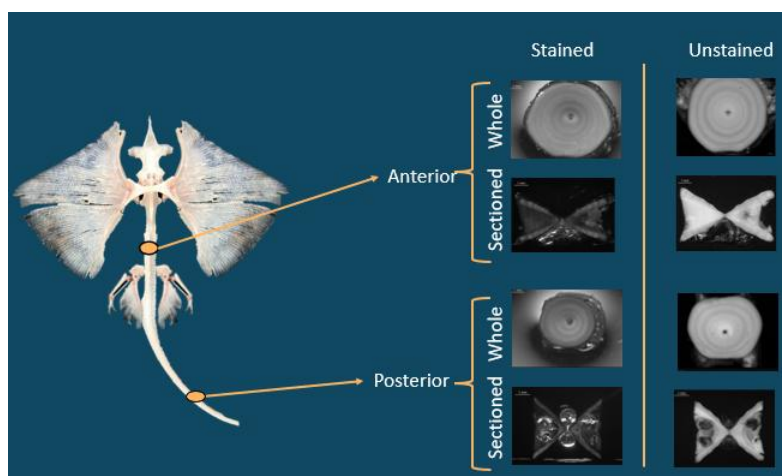
**Jurgen Batsleer** a reconnu que ce point n'avait pas été pris en considération auparavant, mais qu'il était valable. La question des stocks à quotas limitants (« choke ») a été identifiée comme un élément clé dans les discussions sur la transition des TAC groupés vers des TAC fractionnés. Les études sur la capacité de survie ont été jugées importantes pour l'application des exemptions relatives aux rejets de raies (clause « dont »), l'actuelle étant valable jusqu'en 2027.

**Graham Johnston** a précisé que plusieurs participants présents dans la salle sont membres des groupes de travail du CIEM, mais ne s'expriment pas au nom du CIEM. En ce qui concerne la survie des rejets, il a été noté que le WGEF a, pour la première fois, intégré la survie des rejets dans certaines évaluations des *Galeus spp.* Cette approche est considérée comme applicable à d'autres espèces pour lesquelles des données sont disponibles. Si des informations sur la capacité de survie des espèces de raies en mer du Nord existent, elles peuvent être intégrées dans les évaluations sans nécessiter de réunion séparée, après un examen initial par des experts, ce qui permet de mettre en œuvre le processus de manière efficace.

#### 4 Écologie du mouvement et caractéristiques du cycle biologique des raies – Eleanor Greenway, Université de Wageningen

L'importance des données sur l'âge pour la gestion durable des pêches et l'évaluation des stocks a été soulignée. Dans l'étude, les vertèbres ont été utilisées pour déterminer l'âge, avec des méthodes de nettoyage et de coloration appliquées, variant selon les espèces. L'étude visait à identifier la méthodologie de datation la plus pratique et la plus cohérente entre les institutions afin d'améliorer la comparabilité des données.

Les vertèbres des régions antérieure et postérieure de la colonne vertébrale ont été analysées à l'aide de préparations sectionnées, entières, colorées et non colorées. Les résultats ont indiqué que les vertèbres antérieures permettaient d'obtenir des estimations d'âge plus élevées et plus fiables, tandis que la section et la coloration avaient un effet minime. Les vertèbres antérieures, entières et non colorées ont été



recommandées comme étant rentables et rapides. Il a été noté que l'amélioration des méthodes de détermination de l'âge permettait de mieux comprendre la croissance, la longévité, la reproduction et la santé des stocks, ce qui facilitait l'évaluation précise des stocks et la fixation de limites de capture plus éclairées.

Passant ensuite au mouvement, la recherche sur le marquage a été présentée. Des balises de stockage de données avec colliers flottants ont été déployées, permettant aux balises de flotter et d'être rapportées par les promeneurs sur la plage. Depuis 2021, 80 recaptures ont été enregistrées, 12 balises fournissant plus de six mois de données, ce qui a permis d'analyser les mouvements saisonniers. Les données sur la profondeur et la température ont révélé que les raies utilisent largement la colonne d'eau, avec une activité nocturne et un repos sur le fond marin pendant la journée. Les mouvements des marées ont été utilisés pour la modélisation de la géolocalisation. Le marquage à long terme a montré que les raies restent en grande partie dans leurs zones de marquage, bien que certains individus aient montré un mélange limité entre les zones adjacentes. Les données sont préliminaires en raison du nombre limité de balises récupérées.



**Graham Johnston** a demandé quelle était la période pendant laquelle les raies marquées faisaient le tour de la Manche.

**Eleanor Greenway** a répondu que cela avait duré de septembre à mai, soit 9 mois.

**Jurgen Batsleer** a exprimé sa surprise concernant les mouvements des raies bouclées. Alors que les prévisions antérieures suggéraient une migration de 7d vers 4c pour le renouvellement

des stocks, les balises ont indiqué des mouvements principalement vers 7e, et non vers 4c. Ces résultats contrastent avec les preuves génétiques suggérant un mélange, soulignant une divergence entre la migration observée et les schémas génétiques. Les données disponibles près de 3a sont limitées, ce qui empêche de tirer des conclusions définitives dans cette zone. Un comportement de migration verticale a été observé pour la première fois et a été considéré comme nouveau.

**Michael Andersen** a soulevé une question concernant la faisabilité de l'estimation de l'âge à l'aide des lignes vertébrales, compte tenu des variations observées tout au long de la durée de vie.

**Eleanor Greenway** a reconnu qu'il existe des variations considérables dans les résultats de l'estimation de l'âge, ce qui est courant et prévisible, même lorsque l'on utilise des otolithes sur plusieurs années. L'estimation de l'âge à partir des vertèbres est intrinsèquement imparfaite, mais elle reste la méthode la plus pratique actuellement disponible.

**John Lynch** a demandé si l'étude avait examiné la relation entre l'âge et la longueur.

**Eleanor Greenway** a répondu que dans cette étude, les relations âge-longueur n'avaient pas été examinées de manière approfondie. Une exploration plus approfondie de la relation entre la longueur des espèces et l'âge médian est prévue dans le cadre de travaux futurs.

**Damian Villagra Villanueva**, ILVO, a fait remarquer que le problème soulevé n'était pas un désaccord entre les lecteurs d'âge, mais plutôt des différences entre les méthodes utilisées.

**Eleanor Greenway** a répondu que des spécialistes de différents pays avaient participé à l'étude. Les lecteurs italiens avaient plus d'expérience avec les vertèbres sectionnées, tandis que les lecteurs de l'ILVO, de l'Ifremer et des Pays-Bas se concentraient sur les vertèbres entières. Par conséquent, certaines différences dans les lectures de l'âge ont été observées, les Italiens lisant potentiellement moins d'anneaux sur les vertèbres entières et les autres moins sur les vertèbres sectionnées. Un atelier avait été organisé au préalable pour former tous les participants aux deux méthodes.

**Damian Villagra Villanueva** a expliqué que pour l'évaluation du stock, il est préférable que les écarts entre les méthodes restent cohérents, afin que les biais systématiques soient connus et puissent être pris en compte. Cependant, les différences dans les lectures d'âge rendent les évaluations plus difficiles et moins fiables. Il a également été noté que l'application directe des lectures d'âge au stock est quelque peu éloignée du processus de vieillissement réel lui-même.

**Jurgen Batsleer** a fait remarquer que les travaux sur le vieillissement visaient à combler une lacune dans les évaluations des stocks, en particulier le suivi des cohortes au fil du temps. Les schémas de recrutement sont mieux compris pour les stocks de catégorie 1, car ils sont généralement déduits des données d'enquête.

**Michael Andersen** a fait remarquer que l'analyse de la longueur peut être utilisée pour déduire les pics de recrutement, mais que le vieillissement fournit un profil plus détaillé de la dynamique des cohortes. Le suivi des classes d'âge au fil du temps offre une image plus claire des changements démographiques. À l'heure actuelle, les évaluations des stocks ne sont pas encore en mesure d'intégrer pleinement ces informations. Des difficultés pratiques existent également, car l'étude nécessite des spécimens entiers pour l'analyse des vertèbres antérieures, plutôt que d'utiliser seulement une partie du poisson.

## 5 Identification des espèces de raies : développements en matière d'IA et de reconnaissance d'images – Sander Delacauw, ILVO

Une présentation a été faite sur l'identification des espèces de raies à l'aide de l'intelligence artificielle (IA) et de la reconnaissance d'images. L'importance écologique et gestionnaire des raies est bien reconnue, mais l'identification des espèces à bord est rendue difficile par leur similitude visuelle, l'expertise taxonomique limitée et les contraintes de temps. Les erreurs d'identification sont fréquentes, ce qui affecte la collecte de données, les avis et les décisions de gestion.

À l'ILVO, des recherches sont menées pour automatiser l'identification des prises, principalement sur les chalutiers à perche, et plus récemment sur les pêcheries au filet maillant, où l'occlusion et les prises mixtes compliquent la reconnaissance des espèces. Le suivi et la mesure des poissons individuels sont automatisés, en tenant compte de leurs mouvements et de leur positionnement sur les tapis roulants.

La détermination automatisée de l'âge est en cours de développement pour les otolithes et les écailles, le nombre d'anneaux étant utilisé pour estimer l'âge. La technologie hyperspectrale est utilisée pour évaluer la qualité, détecter les parasites ou les microbes et déterminer la fraîcheur. Des données synthétiques sont générées pour compléter les images réelles limitées, améliorant ainsi la formation des modèles.

Les résultats de l'IA sont intégrés dans des flux de travail scientifiques et des tableaux de bord tels que Vistools, où les métadonnées (notamment le GPS, la profondeur de pêche, la vitesse du navire et les conditions environnementales) sont reliées aux données sur les prises et la longueur afin de soutenir la gestion des pêches basée sur les données. Dans le cadre du projet Marine Beacon, les espèces sensibles telles que les requins et les raies sont identifiées et classées automatiquement, à la fois à bord et via des applications mobiles.



L'application MOFI, développée par Anchor Lab, inclura bientôt un outil d'identification des espèces de raies. Contrairement aux analyses complètes des prises, seule la classification de raies spécifiques est requise. Les modèles de classification ont été entraînés principalement à l'aide de l'ensemble de données de l'application RayScan, qui a été développée par l'ILVO mais qui a depuis été abandonnée. Ces ensembles de données d'images de raies ont été réutilisés pour entraîner les modèles actuellement mis en œuvre dans le système de caméras et l'application. Les participants ont été encouragés à fournir des images supplémentaires afin de remédier aux déséquilibres des ensembles de données, qui peuvent biaiser les prédictions de l'IA.

Les répercussions plus larges de l'IA comprennent des données plus fiables et plus cohérentes au niveau des espèces, ce qui renforce les analyses scientifiques et soutient les décisions politiques fondées sur des preuves. La collecte continue d'images en mer permet une surveillance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, fournissant des données complémentaires sans remplacer les observateurs humains. L'IA réduit la charge de travail et les erreurs et permet une collecte de données et une prise de décision plus rapides.

Les développements futurs se concentreront sur l'intégration d'un plus grand nombre de caméras, l'élargissement de la couverture des espèces, la création de données synthétiques pour les espèces rares, la mise en relation des données visuelles avec des métadonnées telles que le GPS, et l'intégration de ces flux dans des essais de pêche de précision. L'IA devrait devenir un outil puissant pour la gestion durable des ressources marines.



**Nair Vilas Arrondo**, de l'Institut espagnol d'océanographie, a demandé si l'IA avait été testée avec des espèces courantes de raies, en référence au genre *Dipturus*, connu pour être très difficile à identifier.

**Sander Delacauw** a répondu que l'application peut être téléchargée par les utilisateurs, qui peuvent ensuite prendre des photos. À l'heure actuelle, les performances du modèle sont limitées. Cependant, un accord de partage de données avec Anchor Lab permet de stocker les images. Une fois qu'un ensemble de données suffisant a été collecté, les images sont envoyées à l'ILVO, annotées et utilisées pour réentraîner le modèle, ce qui permet d'améliorer continuellement ses performances.

**John Lynch** a demandé quelles mesures sont prises par l'IA lorsqu'une espèce sans aucune donnée d'image est rencontrée.

**Sander Delacauw** a expliqué que l'objectif initial est d'identifier les raies et les requins en fonction de leur morphologie distinctive, qui diffère considérablement du reste des prises et ne devrait donc pas poser de problème majeur. Ensuite, la classification est effectuée au niveau de l'espèce. Chaque classification est associée à un score de précision. Si ce score est inférieur à un seuil prédéfini, cela peut indiquer une erreur d'identification potentielle. Dans les cas où l'espèce n'est pas représentée dans le modèle, cette probabilité augmente. Ces images sont stockées séparément, examinées manuellement et correctement étiquetées avant d'être intégrées dans la formation future du modèle.

**Graham Johnston** a demandé si le système d'IA s'appuie actuellement uniquement sur la forme des poissons pour l'identification ou si d'autres facteurs sont pris en compte.

**Sander Delacauw** a répondu que l'un des axes de recherche en cours concerne le développement d'un modèle d'IA général, la question principale étant de savoir si un modèle général est suffisant ou s'il faut un modèle dédié par navire et/ou par zone. Il est également prévu de former le modèle à partir d'images spécifiques à une zone une fois que les performances souhaitées auront été atteintes. En adaptant le modèle à un navire particulier et à sa zone d'opération, y compris les différences entre les bandes transporteuses, la précision de l'identification devrait être améliorée pour ce navire et cet emplacement.

## 6 Gestion des raies : évaluation des options au-delà du TAC actuel du groupe - Jurgen Batsleer, DG MARE

La gestion historique des raies et l'évaluation des options au-delà du TAC actuel du groupe ont été présentées afin de préparer le terrain pour les discussions en petits groupes. Toutes les espèces mentionnées ont été utilisées à titre d'illustration uniquement et ne doivent pas être interprétées comme des propositions de la Commission.

Le système de TAC par groupe a été introduit en 1999 pour la mer du Nord, puis étendu à cinq régions, avec un nombre variable de stocks concernés dans la mer du Nord, la mer Celtique, le golfe de Gascogne et la côte ibérique. Des sous-TAC spécifiques ont été établis pour les stocks vulnérables tels que la Raie brune dans la zone 7 d-e. Les propositions historiques pour la fixation des TAC comprenaient l'utilisation des variations moyennes en pourcentage pour tous les stocks, la pondération des stocks abondants et la fourniture de notes de bas de page sur le tonnage maximal pour les stocks vulnérables. Finalement, une méthode de variation moyenne en pourcentage a été appliquée, bien qu'elle fût impopulaire.

Après le Brexit, la méthodologie des TAC pour 2023 est passée à la somme des avis du CIEM plutôt qu'à la moyenne des variations en pourcentage, afin de mieux s'aligner sur les recommandations scientifiques. Les débarquements proportionnels par zone de stock ont été appliqués pour déterminer les débarquements implicites, en intégrant la législation sur les rejets lorsque cela était pertinent.



Une feuille de route pour les alternatives au TAC de groupe a été établie à partir de 2002, comprenant des repères, des méthodologies communes et l'identification de candidats potentiels. Les problèmes actuels persistent en raison de la couverture incomplète des données, des stocks chevauchants, des inadéquations entre les zones TAC et la répartition des stocks, et des hypothèses de mortalité par pêche uniforme pour tous les stocks. Des avancées telles que les études de marquage, l'analyse statistique et les travaux génétiques sont utilisées pour mieux définir les structures des populations et des stocks, ce qui facilite les décisions de gestion.

La survie des rejets a été intégrée dans les évaluations récentes et de nouvelles méthodes, telles que les points de référence indirects pour le RMD, ont été mises en œuvre. Les options pour les futures structures des TAC vont du maintien du TAC groupé actuel au passage à des TAC individuels (pour plus de 30 stocks) ou à l'adoption d'approches hybrides/basées sur les genres, chacune présentant des avantages et des défis spécifiques. Les obligations légales de gérer les stocks aux niveaux du RMD et le respect de l'accord de commerce et de coopération (TCA) avec le Royaume-Uni doivent être respectés, tandis qu'il existe des possibilités de mieux aligner les TAC sur les avis du CIEM et la répartition des stocks.

## **7 Identification des candidats à une gestion individuelle : hiérarchisation des stocks au sein du TAC de groupe – Jurgen Batsleer, DG MARE**

La hiérarchisation des stocks au sein du TAC du groupe a été discutée, l'accent étant mis sur des considérations clés, notamment le respect des objectifs de rendement maximal durable et la conformité avec l'accord de pêche. Du point de vue de la Commission, aucune modification des parts existantes n'était prévue, afin de garantir qu'aucun État membre ne gagne ou ne perde de quota.

Actuellement, les recommandations relatives au TAC pour tous les stocks de la mer du Nord sont réparties selon des pourcentages préétablis, indépendamment de la présence ou non du stock dans une zone donnée. Le principe « dont » a été expliqué comme une méthode permettant d'attribuer des parts du TAC à des stocks cibles spécifiques tout en conservant le reste dans le cadre du TAC du groupe. Par la suite, les allocations sont appliquées dans le cadre du TCA, les parts étant ensuite réparties entre les États membres sur la base des clés de répartition existantes.

Des graphiques ont été présentés pour illustrer les écarts entre les avis du CIEM et les débarquements réels, mettant en évidence la sous-utilisation ou le dépassement pour certains stocks, tels que la raie blonde et la raie bouclée. Les stocks de catégorie 5 ont fait l'objet d'avis à la baisse au fil du temps, mais les débarquements ont augmenté, ce qui indique un éventuel décalage entre les avis et l'exploitation réelle. Excel a été utilisé pour visualiser et manipuler ces allocations, y compris les répartitions par zone TAC et par État membre.

Des difficultés ont été relevées en mer Celtique, notamment une perte importante de possibilités de pêche pour le secteur de la pêche, des difficultés dans l'échange de quotas, des stocks à quotas limitants (« choke ») et l'absence d'évaluations des stocks, en particulier pour la raie lisse. L'harmonisation des tailles minimales de débarquement entre les États membres a été suggérée afin d'améliorer la flexibilité de la gestion.

Des critères scientifiques de hiérarchisation ont été établis lors de discussions avec le Royaume-Uni, notamment les écarts entre les avis du CIEM et les débarquements, les stocks côtiers par rapport aux stocks hauturiers pour lesquels les données sont limitées, la vulnérabilité des stocks et la couverture en dehors des unités d'évaluation formelles. Un tableau a été élaboré afin de visualiser l'inclusion ou l'exclusion potentielle de stocks du TAC global sur la base de ces critères.

D'autres approches ont été identifiées pour protéger les stocks vulnérables : maintien du statu quo, protection directe par le retrait de stocks spécifiques du TAC global, ou gestion indirecte par le contrôle des grands stocks commerciaux afin de protéger indirectement les stocks vulnérables. Ces options ont été présentées pour discussion, en soulignant qu'aucune proposition formelle de la Commission n'était faite à ce stade.

L'importance de la contribution des parties prenantes, des preuves scientifiques et de l'expertise en matière de gestion a été soulignée.



**Michael Andersen** a fait part de ses préoccupations concernant la répartition de la raie bouclée entre les zones 3a et 4, car les données sous-jacentes (registres des captures et estimations de l'abondance) font défaut. Il a été souligné que les efforts de gestion pourraient tenter de résoudre un problème qui n'est pas clairement établi, ce qui pourrait créer de nouveaux défis. M. Andersen a suggéré de se concentrer sur l'identification des véritables goulets d'étranglement en matière de gestion et de les résoudre sans limiter inutilement l'activité de pêche.

**Jurgen Batsleer** a répondu, concernant la répartition dans la zone 3a, que l'attribution de 1,46 %, 53 % et 45 % respectivement à la zone 3a, à la mer du Nord et à la zone 7d était basée sur les débarquements historiques du groupe d'espèces sur une période de référence de trois à cinq ans. Les débarquements spécifiques de raies bouclées dans la zone 3a n'étaient pas disponibles ; les proportions ont donc été calculées à partir des débarquements globaux du groupe d'espèces dans cette zone.

**Solène Prévaut** a souligné le décalage entre les évaluations des stocks et les zones de gestion comme un problème à résoudre. Elle a suggéré d'autres variables de référence pour le

pourcentage d'allocation, car le recours aux débarquements historiques produit des pourcentages fixes qui ne reflètent pas fidèlement la répartition et le comportement des stocks.

**Jurgen Batsleer** a fait remarquer que les discussions avec le Royaume-Uni concernant les modifications de la clé de répartition n'avaient pas encore eu lieu et qu'il était probable que le Royaume-Uni ne serait pas favorable à de tels changements. Une analyse technique des débarquements actuels a montré que des ajustements modifieraient considérablement l'équilibre entre les zones 4 et 7d, ce qui pourrait enfreindre l'accord commercial et de coopération (TCA) en accordant à l'UE un quota supérieur à celui du Royaume-Uni. Pour l'instant, le TCA ne sera pas modifié et les pourcentages d'attribution actuels restent en vigueur.

**Solène Prévalet** a observé lors de l'analyse Excel que les clauses « dont » mettaient en évidence les différences de répartition des stocks entre les zones. Si les répartitions entre les zones 7d et 4d (SRX/2AC4-C et SRX/07D) avaient été ajustées, le dépassement du quota pour la raie bouclée aurait pu être évité.

**John Lynch** a noté que les feuilles de calcul avaient été examinées afin d'évaluer les impacts potentiels sur le quota irlandais. Il en ressortait que si les recommandations étaient pleinement mises en œuvre immédiatement, de nouveaux problèmes surgiraient. Des changements rapides pourraient perturber considérablement le secteur de la pêche. Certains cas de dépassement reflètent des excès perçus plutôt que réels, et cette distinction devrait être prise en compte lors de l'adoption de clauses « dont ». Ces clauses étaient considérées comme un moyen plus simple d'appliquer les recommandations et pouvaient être utilisées pour des sous-zones spécifiques afin de fixer des captures maximales pour les espèces vulnérables, telles que la raie fleurie en mer d'Irlande, sans restreindre les principales espèces commerciales. Pour la raie lisse, des évaluations améliorées sont nécessaires avant d'apporter des changements substantiels.

**Alfred Fisker Hansen**, DFPO, a fait part de ses préoccupations concernant l'abondance croissante des espèces vulnérables dans le Skagerrak, les données du DTU indiquant une multiplication par trois entre 2023 et 2024. Il a été avancé qu'un TAC serait finalement nécessaire pour ces espèces dans le Skagerrak. Des questions ont été posées quant à savoir si celui-ci devrait être introduit sous la forme d'un sous-TAC de la mer du Nord – une approche peu susceptible de résoudre les problèmes rencontrés par les pêcheurs du Skagerrak – ou d'un TAC individuel spécifique à la zone.

**Jurgen Batsleer** a reconnu que la raison initiale de l'inscription de la raie bouclée sur la liste des espèces interdites n'était pas claire, mais il a été noté que des espèces pouvaient être retirées, comme cela a été le cas pour l'aiguillat commun, qui a été retiré et pour lequel un nouvel avis a fixé la limite à 20 000 tonnes. Une solution proposée consistait à fournir les données nécessaires au groupe de travail du CIEM. À partir de là, la Commission pourrait envisager, sans la participation du Royaume-Uni, d'ajuster les allocations si cela se justifie. Il a été souligné que la DTU et la SLU disposent de données pertinentes, notamment des travaux génétiques en cours sur la raie bouclée. Si des preuves suffisantes apparaissent, le retrait de la liste pourrait être

discuté entre la Commission et les administrations du Danemark, de la Suède et éventuellement de l'Allemagne.

**Michael Andersen** a fait remarquer qu'il subsistait des hésitations à passer à un système de gestion fixe tant que des questions non résolues, telles que celles liées à la raie bouclée, n'auraient pas été traitées. L'adoption d'une clé de répartition fixe pourrait empêcher tout ajustement si la répartition des stocks s'avérait différente par la suite, créant ainsi de nouveaux problèmes au lieu de résoudre ceux qui existent déjà.

**Jurgen Batsleer** a souligné l'importance de cette réunion pour identifier les questions clés, notamment celles liées à la raie bouclée, tout en reconnaissant que d'autres stocks ne présentant pas de telles difficultés pourraient être traités plus directement. Une solution potentielle a été suggérée, consistant à retirer la raie fleurie du TAC du groupe, tout en laissant les stocks commerciaux tels quels. Étant donné que la raie fleurie présente un intérêt commercial limité pour les États membres et que les avis précédents estimaient ses stocks à environ 80 tonnes, sa séparation ne représenterait qu'un ajustement mineur tout en offrant une protection ciblée à un stock vulnérable.

**John Lynch** s'est montré prudent quant aux risques potentiels liés à un passage trop rapide d'un TAC collectif à un système plus restrictif. Il a été noté que des restrictions trop rapides pourraient involontairement accroître les erreurs d'identification des espèces, ce qui pourrait perturber les évaluations scientifiques. En outre, il a été recommandé de revoir la taille de référence de conservation minimale, en reconnaissant que des tailles différentes peuvent être nécessaires pour différentes espèces et que cela mérite un examen attentif.

## Séances plénières sur les résultats des séances en petits groupes



**Falke De Sager** a présenté le rapport du groupe 1. En ce qui concerne la première question (*Quels sont, selon vous, les problèmes généraux liés à la suppression de stocks individuels du TAC global ?*), les complexités pratiques à bord des navires ont été soulignées, notamment l'identification des espèces, les impacts économiques de la modification du TAC global et la relative stabilité essentielle en matière d'attribution des quotas et d'échanges entre les États ou les organisations de producteurs. Les défis liés à la diversité des espèces vulnérables dans les différentes zones et les effets sur la composition des captures et les marchés ont également été soulignés.

Pour la deuxième question (*À votre avis, quels stocks dans quelles zones pourraient déjà être identifiés pour être retirés du TAC du groupe et pourquoi ?*), les stocks pour lesquels un avis sur le rendement maximal durable (RMD) a été émis ont été identifiés, et il a été noté que le retrait d'un stock du TAC du groupe, en particulier les espèces vulnérables ou celles pour lesquelles

l'avis est faible, pourrait être envisagé, bien que des discussions techniques supplémentaires soient nécessaires.

Pour la troisième question (*Si vous pouviez repenser la gestion des raies, comment le feriez-vous ?*), les tailles minimales et l'harmonisation des mesures entre les États membres et le Royaume-Uni ont été discutées. Les fermetures saisonnières, les autres impacts humains sur les évaluations et les unités de gestion combinées d'un point de vue biologique ont été examinés. L'importance d'une participation accrue des pêcheurs à la collecte de données a également été soulignée, avec la conclusion que l'égalité et la collaboration entre les scientifiques et les pêcheurs auraient une influence positive non seulement sur la gestion des raies, mais aussi sur les mesures politiques et de gestion plus larges.



**Tamara Talevska** a rendu compte des travaux du groupe 2. En ce qui concerne les questions générales, le groupe a identifié les points suivants : la séparation des TAC individuels compliquerait les avis, les négociations annuelles avec les pays tiers et les négociations entre les États membres de l'UE. De nouvelles espèces goulots d'étranglement (« choke ») pourraient apparaître, la complexité opérationnelle pour les pêcheries pourrait augmenter et le risque d'erreurs d'identification pourrait s'accroître, ce qui poserait des défis supplémentaires

pour la science et la gestion. La fluctuation des avis et du TAC, les intérêts concurrents, l'alourdissement de la charge administrative, la nécessité de collecter des données supplémentaires, les conséquences écologiques imprévues du déplacement des pêcheries et les impacts socio-économiques ont également été soulignés comme des considérations importantes.

Plusieurs stocks et zones ont été cités comme pouvant être retirés du TAC du groupe : la raie fleurie dans les zones 6, 7 et 8 en raison de son statut de catégorie 2 et des avis importants ; la raie lisse dans les zones 4a et 6 en raison de l'absence d'évaluation (bien que cela ne soit pas favorable au secteur de la pêche) ; la raie bouclée dans les zones 4 et 3a en raison de son TAC élevé ; la raie douce dans les zones 4 et 3a en raison de son statut connu et de son identification relativement simple ; la raie circulaire et la raie chardon dans les zones 6 et 7 en raison de leurs faibles quotas et de leur potentiel d'espèces bloquantes, bien que leur retrait soit conditionné à l'inclusion de la raie fleurie dans le retrait ; et la raie mêlée dans les zones 7 e-f et g en tant que stock de catégorie 1, qui bénéficie déjà d'une clause d'. Le Royaume-Uni a précédemment proposé de regrouper certaines espèces vulnérables dans un seul TAC, suggérant ainsi une adhésion potentielle à cette solution.

Pour la troisième question, concernant la refonte de la gestion des pocheteaux et des raies, il a été estimé que la gestion devait être pragmatique et éviter de créer plus de problèmes qu'elle n'en résout. Les fermetures spatiales et saisonnières ont été jugées potentiellement controversées, car elles ne sont souvent pas adaptatives et peuvent rester en vigueur malgré de nouvelles preuves. L'importance d'obtenir l'adhésion des pêcheurs a été soulignée, car ce sont eux qui sont chargés de mettre en œuvre les mesures ; la co-crédation de procédures de gestion

a été recommandée. Les conseils consultatifs ont été jugés particulièrement adaptés pour faciliter les discussions entre les parties prenantes, bien qu'un participant ait fait part de son désaccord. Enfin, la nécessité de surveiller les effets de la taille de référence de conservation minimale et des fermetures sur les pêcheries et les populations de pocheteaux et de raies a été soulignée, ainsi que la nécessité d'adapter la gestion à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles.



**Mo Mathies** a rendu compte des travaux du groupe 3. En ce qui concerne la première question sur les aspects généraux de la suppression de stocks individuels, il a été demandé quelle base scientifique pouvait justifier la suppression d'un stock, par exemple s'il était surexploité, pêché de manière non durable ou menacé. Il a été noté que la suppression de certains stocks pouvait créer des scénarios de gestion inutiles et potentiellement générer des situations de blocage. Des questions ont été soulevées quant à savoir si les espèces présentant des taux de survie élevée pouvaient être relâchées ou devaient être débarquées, si les espèces non commerciales pouvaient être exclues, ainsi que sur les conséquences potentielles. Le manque de données pour certains stocks a été souligné, et des différences entre les observations en mer et les évaluations scientifiques ont été signalées. La raie radiée de la mer du Nord a été mentionnée, et il a été observé que la période de référence était désormais obsolète. Une simplification a été recommandée, mais il a également été noté que le retrait de stocks du groupe TAC pourrait alourdir la charge administrative et réduire la flexibilité des clauses « dont ».

Pour la deuxième question, concernant les stocks et les zones qui pourraient être identifiés pour être retirés, aucun stock spécifique n'a été proposé ; à la place, des questions et des possibilités ont été discutées. Il a été suggéré que les stocks nécessitant une protection spéciale pourraient être répertoriés pour être évalués. Le manque de données pour certains stocks et les situations potentielles de blocage ont été notés. Il a été recommandé que les solutions soient spécifiques à chaque zone, avec une période de transition et une révision des anciennes règles afin de permettre un retrait progressif des stocks du groupe TAC si certains critères étaient remplis.

En ce qui concerne la troisième question, relative à la refonte de la gestion des raies, il a été noté que les zones de gestion actuelles sont basées sur des frontières administratives plutôt que sur des considérations biologiques, ce qui suggère une nouvelle approche potentielle. Le décalage entre les zones de stock pour la pêche mixte a été souligné et un système plus flexible a été recommandé. Il a été suggéré que la gestion soit basée sur une période de référence plus récente afin de refléter l'état actuel des stocks.

**Jurgen Batsleer** a jugé la réunion très constructive, toutes les parties prenantes concernées étant présentes. Il a reconnu que ce sujet restait difficile et qu'aucune solution unique ne pouvait satisfaire tout le monde ; le maintien du statu quo ou la mise en œuvre de changements affectera inévitablement certaines parties.



La voie à suivre nécessitera la poursuite des discussions avec les États membres et le Royaume-Uni. Le Royaume-Uni a été informé de cette réunion et attend des commentaires sur les sujets abordés. Des pistes constructives ont été identifiées, mais les progrès devraient être progressifs, compte tenu des facteurs socio-économiques.

L'attention a été attirée sur le tableau présenté lors de la réunion, et il a été demandé aux parties prenantes d'identifier les éléments clés manquants, en particulier d'un point de vue économique. Les données sur la valeur des stocks clés pour différentes pêcheries ont été soulignées comme étant importantes, au-delà des simples débarquements. La suppression éventuelle de la raie circulaire ou de la raie chardon de la liste a été jugée peu susceptible d'affecter la pêche commerciale, mais la confirmation des parties prenantes a été jugée essentielle pour bien comprendre les impacts.

**Michael Andersen** a noté que la principale préoccupation était la création de stocks à quotas limitants (« choke »). Les espèces telles que la raie chardon ou la raie circulaire n'étaient pas considérées comme le problème ; ce sont plutôt les effets secondaires potentiels sur d'autres pêcheries qui ont été soulignés comme la principale préoccupation. Une approche prudente a été préconisée. Il a été noté qu'aucun problème direct n'avait été observé avec les raies elles-mêmes, et l'on craint que des problèmes réels ou perçus dans d'autres domaines ne conduisent à des mesures restrictives inutiles.

**Jurgen Batsleer** a fait remarquer que, d'un point de vue juridique, dans le cadre de la Commission, le respect des avis sur le RMD exigerait que tous les stocks classés dans la catégorie 3 par le CIEM soient séparés et gérés conformément aux avis individuels sur le RMD. Deuxièmement, l'incertitude concernant certains stocks, tels que la raie lisse en mer Celtique, a été soulignée. Pour ces stocks, les évaluations sont limitées ou contradictoires, et les débarquements ont augmenté sans que l'impact réel sur les stocks soit clair. Cela crée des risques potentiels de dépassement.

Du point de vue de la durabilité biologique, des ajustements sont nécessaires pour éviter la surpêche des stocks. Cependant, il a été reconnu que la majorité des raies prospèrent actuellement et que la rupture du système existant pourrait perturber un équilibre qui fonctionne. Néanmoins, la prudence a été recommandée pour les espèces plus vulnérables, telles que la raie circulaire et la raie chardon. La conclusion générale a souligné la nécessité d'ajustements prudents et progressifs de la gestion plutôt que de changements brusques.

**Graham Johnston** a fait remarquer que l'on dispose actuellement d'un luxe de temps, car la plupart des stocks sont en bon état. Cependant, si les tendances observées dans les enquêtes changent au cours des prochaines années, des pressions externes pourraient apparaître et le temps disponible pourrait être insuffisant pour planifier correctement les ajustements nécessaires. Il a été suggéré de maintenir l'approche actuelle, qui consiste à anticiper et à se préparer à d'éventuelles pressions futures. Historiquement, l'état des stocks était bien pire, et la

prévalence actuelle d'indicateurs favorables souligne que la période de calme relatif que nous connaissons actuellement ne durera pas indéfiniment.

**Vincent Dauchy**, DGAMPA, a noté une différence de perception concernant le temps disponible pour les questions entre l'UE et le Royaume-Uni. Du côté de l'UE, les progrès sur les propositions ont été lents, tandis que le Royaume-Uni a fait avancer plusieurs plans de gestion des pêches (FMP) et AMP au cours des deux dernières années. Le FMP sur les raies a été jugé positif, car il garantit que des mesures seront finalement proposées, soumises à une consultation publique et mises en œuvre.

Des inquiétudes ont été exprimées quant à l'impossibilité d'appliquer des clauses « dont » à certaines espèces, telles que la raie lisse, même lorsque les quantités recommandées sont élevées, car cela réduirait les quotas dans le TAC du groupe. Il a été souligné que les propositions actuelles ne sont peut-être pas optimales, mais que des progrès graduels devraient être réalisés sur des mesures telles que les tailles minimales de débarquement et les fermetures saisonnières.

La nécessité d'une approche progressive a été soulignée, en se concentrant d'abord sur les espèces pour lesquelles les avis sont faibles ou lents, afin d'éviter un impact immédiat. Il a été suggéré qu'une action progressive était préférable à l'inaction, car tout retard ne ferait que perpétuer les discussions annuelles sans résultats tangibles. En outre, la complexité des prochaines consultations entre l'UE et le Royaume-Uni, notamment l'avis de TAC nul dans la mer Celtique, a été reconnue comme un facteur nécessitant un calendrier minutieux pour les nouvelles mesures.

**Jurgen Batsleer** s'est déclaré favorable à une progression graduelle grâce à une approche par étapes. Des discussions internes ont eu lieu sur la possibilité d'exclure certaines espèces spécifiques, en particulier celles dont le taux de survie après rejet est élevé et dont l'intérêt commercial est limité.

L'exemple de la raie chardon a été donné, l'idée étant que son retrait du TAC du groupe ne perturberait probablement pas l'ensemble de la pêcherie. Une incertitude a également été notée concernant la position du Royaume-Uni sur les plans de gestion des pêches.

**John Lynch** a remercié la DG MARE et tous les participants pour cette discussion productive, en particulier au sein des groupes de travail, où davantage d'idées que prévu ont été générées. Plusieurs propositions n'impliquant pas de répartition du TAC ont été soulignées comme étant presque aussi importantes que l'ambition d'atteindre le RMD, car toute mesure protégeant les espèces était considérée comme une contribution précieuse.

Le principal défi concernait la raie lisse, dont l'amélioration de l'évaluation était considérée comme une priorité essentielle. Il a été suggéré que les progrès réalisés dans ce domaine feraient considérablement avancer les travaux sur la gestion du TAC du groupe. La possibilité a été évoquée de réaliser des modèles ou des essais sur des composants plus petits et plus

vulnérables afin d'évaluer les impacts potentiels sur la pêche, en reconnaissant que les effets pourraient varier en fonction de la zone. Bien que ces mesures aient été décrites comme progressives, elles ont été considérées comme une feuille de route vers des solutions plus larges.

**Jurgen Batsleer** a souligné que si la raie lisse devait être prise en compte, l'accent ne devait pas rester uniquement sur cette espèce. Les espèces commerciales telles que la raie lisse pourraient rester dans le TAC du groupe, tandis que d'autres pourraient être séparées. Cependant, une telle séparation réduirait le TAC disponible pour la raie lisse. Le recours à des données scientifiques et à des modèles a été identifié comme une étape nécessaire.

**John Lynch** a fait remarquer que le maintien des principales espèces commerciales dans le cadre du TAC global ne réduirait pas de manière significative les possibilités de pêche. L'attention a été attirée sur la perception actuelle selon laquelle l'évaluation et les avis concernant la raie bouclée pourraient contribuer à la surpêche de la raie lisse, bien que cela soit attribué à l'incertitude quant à l'état des stocks.

**Jurgen Batsleer** s'est déclaré favorable à l'examen des données historiques sur l'UEPA et à une utilisation accrue des informations existantes dans le secteur de la pêche, qui sont jusqu'à présent restées sous-exploitées. L'importance de la coopération entre les scientifiques et les parties prenantes a été soulignée, en particulier en ce qui concerne la collecte de données, qui nécessite une réflexion approfondie sur les types de données à collecter, la manière de les enregistrer et la manière dont elles doivent parvenir aux institutions scientifiques et aux évaluations des stocks. La charge qui pèse sur les pêcheurs a été reconnue, car la collecte de données à grande échelle en mer a été décrite comme fastidieuse et difficile à vérifier.

Le potentiel des technologies d'IA a été souligné, avec des applications telles que l'identification automatisée des espèces, de la longueur et du poids à partir de la surveillance des rejets, ainsi que l'utilisation des données des enchères, qui ont été identifiées comme des sources d'informations précieuses susceptibles de renforcer les évaluations des stocks.

**Falke De Sager** a fait remarquer que les caméras offrent une opportunité précieuse pour une utilisation scientifique, car les pêcheurs se sont initialement sentis impliqués et écoutés lorsqu'ils ont participé à de tels projets. Cependant, des inquiétudes ont été exprimées quant au fait que l'introduction ultérieure de la réglementation de contrôle a conduit le secteur de la pêche à percevoir les caméras comme un outil de surveillance, ce qui a suscité une certaine résistance.

Il a été souligné que la situation n'était pas irrémédiable et qu'un dialogue renouvelé pourrait permettre d'aligner les exigences réglementaires sur les avantages scientifiques. Si elle est présentée de manière positive et communiquée avec soin, l'utilisation de caméras pourrait à la fois satisfaire aux obligations de contrôle et fournir des données précieuses, tout en renforçant la confiance des pêcheurs.

**Michael Andersen** a fait remarquer que de grandes quantités de données sont disponibles et devraient être reliées entre elles, et s'est dit préoccupé par les nombreuses lacunes qui subsistent dans les connaissances. La raie bouclée a été mise en avant comme étant la prise accessoire la plus courante dans les pêcheries danoises, notamment en mer du Nord, dans le Skagerrak et dans le Kattegat, mais il existe peu ou pas de données sur cette espèce. Bien qu'elle soit enregistrée dans la base de données DTU Aqua, elle est immédiatement rejetée en raison des interdictions de débarquement, ce qui laisse des lacunes importantes dans l'évaluation.

Il a été souligné que sans connaissances suffisantes, cela pourrait créer plus de problèmes que cela n'en résoudrait, soulignant la nécessité d'améliorer la collecte de données et la compréhension avant d'introduire de nouvelles mesures.

**Jurgen Batsleer** a souligné que le fait de placer une espèce sur la liste des espèces interdites met immédiatement fin à la collecte de données, ce qui crée des lacunes importantes. Bien que des exercices tels que WSKATE2 aient examiné les moyens de continuer à recueillir des informations et de réintroduire éventuellement des espèces dans les systèmes de quotas, les rapports qui en ont résulté n'ont pas été suivis d'effets.

La raie radiée a été citée en exemple : bien qu'elle soit abondante et bien connue dans certaines pêcheries néerlandaises, elle reste non enregistrée en raison de son interdiction, ce qui ne laisse aucune donnée officielle à des fins scientifiques ou d'évaluation des stocks.

Il a été suggéré que la surveillance électronique et l'IA pourraient jouer un rôle en documentant la présence des espèces sans nécessiter de débarquements.

**Mo Mathies** a rappelé que le groupe de réflexion avait déjà soumis des avis sur la liste des espèces interdites. Des incertitudes ont été exprimées quant à la manière dont ces avis avaient été utilisés, si tant est qu'ils l'avaient été. Il a été suggéré que le groupe de réflexion réexamine les avis, les soumette à nouveau et demande un suivi à la Commission.

**John Lynch** a fait remarquer que des avis avaient déjà été fournis, mais qu'à l'époque, il n'existait aucun mécanisme permettant de retirer des espèces de la liste des espèces interdites une fois qu'elles y avaient été ajoutées. Depuis lors, cependant, le retrait de l'aiguillat commun de la liste des espèces interdites a démontré qu'un mécanisme permettant de tels retraits existe désormais.

**Graham Johnston** a rappelé qu'un processus d'ajout et de retrait d'espèces de la liste des espèces interdites avait été recommandé lors de la réunion du CSTEP tenue il y a plusieurs années. Au départ, le fonctionnement de la liste était clair, interdisant la capture d'espèces menacées spécifiques. Au fil du temps, cependant, les restrictions sont devenues incohérentes, avec l'introduction soudaine d'interdictions spécifiques à certains engins ou zones, et l'intention initiale de la liste s'est diluée.

Ces changements n'étaient pas fondés sur des décisions scientifiques et il n'existe aucune trace de la manière dont ils se sont produits. Les processus recommandés par le CSTEP, s'ils sont

acceptés, devraient désormais être intégrés dans les avis scientifiques fournis à la Commission pour la gestion des mises à jour de la liste des espèces interdites.

**Tamara Talevska** a rappelé que deux ou trois avis sur la liste des espèces interdites avaient déjà été soumis. Le premier, émanant du NSAC, n'a reçu aucune réponse, tandis que le dernier avis conjoint a reçu une réponse indiquant qu'aucune mesure ne pouvait être prise tant que le Royaume-Uni n'avait pas clarifié la situation.

Il a été suggéré de rédiger une nouvelle lettre et de la présenter en janvier, en tirant parti du mécanisme d'engagement des parties prenantes récemment mis en place pour élaborer les demandes du CIEM, afin de demander l'établissement de lignes directrices claires pour l'inscription des espèces sur la liste des espèces interdites à l'aide de critères vérifiables de manière indépendante. L'idée était de soumettre cette proposition sous forme d'avis conjoint et d'inscrire la question à l'ordre du jour de la prochaine réunion avec l'unité scientifique de la DG MARE.

Les participants ont répondu à Mentimeter : **Selon vous, sur quoi le groupe de discussion devrait-il se concentrer dans ses travaux futurs ?**

Toutes les réponses sont répertoriées ici et classées par ordre de popularité :

| Nombre de votes | Réponse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Quels stocks devraient être retirés du TAC du groupe ?</li> <li>Retrait des espèces non commerciales et/ou hautement vulnérables du groupe TAC</li> <li>Harmonisation de la taille des débarquements</li> </ul>                                                                                                                                                                                            |
| 3               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte de données pour les stocks pour lesquels les données sont limitées</li> <li>Demande de mise à jour de la liste des espèces interdites</li> <li>Comment le secteur de la pêche peut-il fournir des données pour l'évaluation des stocks pour lesquels les données sont limitées ?</li> <li>Amélioration de la quantité et de la qualité des données, en collaboration avec les pêcheurs</li> </ul> |
| 2               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les stocks en fonction des zones de gestion</li> <li>Suggestions pratiques sur la manière d'améliorer la collecte de données pour les stocks de catégorie 5</li> <li>Se concentrer sur les chiffres du fichier Excel TAC afin de rechercher des propositions acceptables à discuter</li> </ul>                                                                                                  |
| 1               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins un stock pouvant être supprimé</li> <li>Simulations sur les stocks, zones qui pourraient être exclues du TAC du groupe</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                 |

|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tailles minimales de débarquement basées sur le stade de maturité (par exemple, L50)</li> <li>• Gestion sans créer de nouveaux problèmes tels que les stocks à quotas limitants (« choke »)</li> <li>• Coopération intensive entre scientifiques et pêcheurs pour obtenir des données plus nombreuses et de meilleure qualité</li> </ul> |
|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## 7 Déclaration de clôture de John Lynch, vice-président du ComEx du CC EOS

**John Lynch** a conclu que la journée avait été très productive, avec un dialogue fructueux entre tous les participants, y compris les États membres, les scientifiques, les représentants du secteur de la pêche et les parties prenantes. Il a été exprimé une gratitude envers la Commission pour son rôle de facilitateur et pour les discussions constructives de longue date sur les raies, qui ont contribué aux progrès réalisés au cours de la dernière décennie.



## PARTICIPANTS

| Nom                        | Organisation                                                                      |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Michael Andersen           | Danish Fishers PO                                                                 |
| Anabel Andujar Vazquez     | DG MARE                                                                           |
| Eamon Aylward              | Représentation permanente de l'Irlande auprès de l'UE                             |
| Jurgen Batsleer            | DG MARE                                                                           |
| Ilaria Bellomo             | Secrétariat du CC EOS                                                             |
| Katinka Bleeker            | Wageningen Marine Research                                                        |
| Guillermo Bravo Téllez     | Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation                      |
| Martin Crowley             | Représentation permanente de l'Irlande auprès de l'UE                             |
| Falke De Sager             | Rederscentrale                                                                    |
| Sander Delacauw            | ILVO                                                                              |
| Pauline Delalain           | CNPMEM                                                                            |
| Vincent Dauchy             | DGAMPA                                                                            |
| Simone Enemaku             | Représentation permanente de l'Irlande auprès de l'UE                             |
| Eleanor Greenway           | Wageningen University and Research                                                |
| Alfred Hansen              | Danish Fishers PO                                                                 |
| Graham Johnston            | Marine Institute                                                                  |
| Evelien Leeffers           | Ministère néerlandais de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité alimentaire |
| John Lynch                 | ISEFPO                                                                            |
| Mo Mathies                 | Secrétariat du CC EOS                                                             |
| Geert Meun                 | VisNed                                                                            |
| Solène Prévalet            | FROM NORD                                                                         |
| Cristina Rodriguez-Cabello | Institut espagnol d'océanographie (IEO-CSIC)                                      |
| Barbara Roegiers           | Représentation permanente de la Belgique auprès de l'UE                           |
| Amerik Schuitemaker        | Nederlandse Vissersbond                                                           |
| Uffe Sveistrup             | Ministère danois de la pêche                                                      |
| Tamara Talevska            | Secrétariat du NSAC                                                               |
| Steijn Van Doorne          | DG MARE                                                                           |

*Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés sont toutefois ceux des auteurs uniquement et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de la Commission européenne. Ni l'Union européenne ni la Commission européenne ne peuvent en être tenues responsables.*

|                            |                                       |
|----------------------------|---------------------------------------|
| Dirk Van Guyze             | Agence LV ABCO service pêche maritime |
| Sara Vandamme              | Ghent University                      |
| Nair Vilas Arrondo         | Institut océanographique espagnol     |
| Damian Villagra Villanueva | ILVO                                  |

## ANNEXE

L'annexe suivante contient les questions posées aux participants sous forme de questionnaire les invitant à formuler des commentaires écrits pendant l'atelier. Ces commentaires sont inclus à titre d'information supplémentaire uniquement et reflètent les opinions individuelles des participants et non un consensus.

| Problématique                                                                                                   | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Quels sont, selon vous, les enjeux généraux liés au retrait de stocks individuels du TAC global ?</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer d'abord les données et les avis du CIEM</li> <li>• Complexité des TAC globaux</li> <li>• Complexité supplémentaire</li> <li>• complexité des swaps</li> <li>• Complexité accrue liée à l'utilisation des quotas et aux échanges de quotas</li> <li>• La répartition actuelle des TAC entre les zones ne reflète pas la répartition des stocks, ce qui crée des limitations importantes lors de l'individualisation de certains stocks (par exemple, le RSC dans 7d) -&gt; les possibilités de pêche seront considérablement réduites pour certaines pêcheries</li> <li>• Le comportement des pêcheurs devra changer, c'est-à-dire qu'il n'y aura plus de flexibilité pour certaines espèces</li> <li>• Manque d'adhésion de la part de toutes les parties prenantes</li> <li>• Le Royaume-Uni</li> <li>• Ne retirer que les stocks considérés comme « à risque »</li> <li>• Augmentation possible des rejets / tri sélectif</li> <li>• Augmentation des rejets des espèces/stocks du groupe TAC</li> <li>• Stabilité relative / considérations économiques</li> <li>• effet sur la stabilité relative clé</li> <li>• charge administrative</li> <li>• nécessité d'un cadre de gestion clair mais souple. Des décisions rigides prises aujourd'hui pourraient être très difficiles à modifier à l'avenir.</li> <li>• besoin de davantage d'exemptions au titre de la L.O.</li> <li>• stocks à quotas limitants (« choke »)</li> <li>• exemption pour la capacité de survie</li> <li>• Conséquences économiques</li> </ul> |

|                                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• préoccupations économiques – les opportunités pourraient être très réduites, voire inexistantes</li> <li>• impact économique</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Problème                                                                                                                      | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| À votre avis, quels stocks dans quels domaines pourraient déjà être identifiés pour être retirés du TAC global, et pourquoi ? | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des évaluations de l'impact socio-économique sont nécessaires</li> <li>• Supprimer celles qui font l'objet d'un avis MSY <u>ou</u> supprimer les espèces vulnérables</li> <li>• Espèces potentiellement vulnérables</li> <li>• Espèces très vulnérables, c'est-à-dire celles qui sont les plus importantes pour le rétablissement des espèces et pour prévenir l'effondrement du stock, par exemple <i>Dipturus sp.</i>, espèces vulnérables dans certaines zones particulières</li> <li>• Espèces vulnérables</li> <li>• Clause « dont » pour les espèces les plus vulnérables</li> <li>• Stocks pour lesquels des évaluations quantitatives sont disponibles, c'est-à-dire les stocks des catégories 2 et 3, avis MSY donnés. Cela permettra également de protéger les stocks les plus vulnérables ou ceux pour lesquels les données sont limitées.</li> <li>• Stocks pour lesquels les données sont abondantes (ou ceux qui sont conservés) – exclure (sensibles pour lesquels au moins cat. 3)</li> <li>• Examiner les stocks pour lesquels un avis sur le RMD a été émis</li> <li>• Espèces non commerciales (ou non affectées par la pêche)</li> <li>• Raie fleurie des catégories 6, 7 et 8 en raison de l'échelle différente des avis</li> <li>• Raie lisse – plus vulnérable et nécessitant une protection accrue</li> <li>• Raie bouclée car c'est l'espèce la plus commune dans les zones 3 et 4</li> <li>• Mer du Nord : raie bouclée, raie fleurie</li> <li>• Mais en ce qui concerne les règles : leur suppression réduit la flexibilité pour les pêcheurs – veuillez faire preuve de prudence</li> </ul> |

|                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Il est important d'examiner les zones, sans nécessairement croire qu'une espèce a besoin d'être protégée partout simplement parce qu'elle est rare à certains endroits.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <p><b>Si vous pouviez repenser la gestion des raies, comment vous y prendriez-vous ? Comment pourrait-on obtenir les meilleurs changements ?</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Taille minimale, mais harmonisation des mesures (Royaume-Uni et UE)</li> <li>Prendre en compte l'impact des autres activités humaines dans l'évaluation</li> <li>Unités combinées (gestion – biologie)</li> <li>Participation accrue des pêcheries à la collecte de données</li> <li>S'il n'y avait pas de contraintes du point de vue de l'UE et du Royaume-Uni, une révision pourrait être préconisée concernant la répartition entre 3/4/7d, car ces pourcentages ne reflètent plus la distribution. À un moment donné, cela devra être fait, il serait donc préférable de lancer ce processus dès maintenant. Une fois cela fait, il y aura moins de contraintes sur l'individualisation, car elle reflétera et correspondra aux captures réelles.</li> <li>Les avis scientifiques devraient être plus proches de la réalité, peut-être qu'un outil d'analyse d'impact pourrait être utilisé pour évaluer les stocks en temps réel.</li> <li>Les avis devraient tenir compte davantage des facteurs socio-économiques et pas seulement des facteurs environnementaux.</li> </ul> |

- Envisager des mesures techniques (autres que les fermetures), peut-être harmoniser les tailles de capture dans les États membres.
- Fixer la taille minimale de débarquement à 50 % de la longueur à maturité -> idéalement, cela serait spécifique à chaque espèce, mais peut-être s'agirait-il d'une moyenne (d'une certaine sorte) entre les espèces.
- Il n'est pas réaliste de gérer efficacement les raies en tant que groupe, il faudrait s'orienter vers une approche spécifique à chaque espèce, même s'il existe plusieurs TAC. Il faudrait davantage de groupes de travail du CIEM traitant d'un nombre réduit d'espèces, ce qui rendrait la gestion des stocks plus facile.
- Renforcement de la surveillance des populations
- Examiner l'alignement entre les unités de stock et les unités de gestion, les avis sur les stocks ne correspondent pas à la répartition du TAC commun entre les zones, par exemple, utiliser la proportion des débarquements d'un stock dans les différentes zones pour créer des TAC (communs)
- Deux étapes – Année 1 : 2 groupes de TAC ; Année 6 ou plus tard – autres stocks avec TAC individuels
- Veiller à ne pas créer de problèmes d'étranglement
- Identification du stock par rapport aux zones
- Au minimum : clause « dont » pour les espèces très vulnérables
- Même MLS pour les États membres – harmonisation
- Suffisamment flexible pour ne pas prendre de retard sur la science
- Mer du Nord -> groupe pour RJC/M/H et TAC par espèce pour le reste. Mais autoriser la limitation du TAC pour les composants du TAC du groupe si le seuil (point de référence) est dépassé
- Introduction d'un TRCM commun pour chaque espèce
- Examiner les restrictions temporelles pour protéger les femelles pendant la distribution des œufs, c'est-à-dire pas de pêche ciblée
- Impliquer davantage de navires de pêche dans la collecte de données
- Comprendre la répartition spatiale réelle des espèces/stocks



|                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les connaissances sur l'effort de pêche et les habitats des espèces</li> <li>• Améliorer les données sur les rejets (observateurs)</li> <li>• Sur la base de ce qui précède, redéfinir les zones/stocks d'un point de vue biologique et en fonction des captures</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Y a-t-il des éléments essentiels qui manquent dans la liste des priorités ? | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans un monde idéal, nous testerions un nouveau système, l'évaluerions et l'adopterions/l'améliorerions/reviendrions en arrière si nécessaire. Dans quelle mesure cela est-il possible dans cette situation en ce qui concerne la gestion de la sécurité et de la recherche ?</li> <li>• Tailles minimales de débarquement</li> <li>• Construction de parcs éoliens et augmentation du nombre de câbles électriques</li> <li>• Erreur d'identification des espèces, comment cela peut-il affecter la bonne gestion</li> <li>• La plupart des questions principales sont incluses : débarquements, avis, cycle de vie, distribution. Peut-être une tendance (+/-) selon l'indice d'enquête sur la biomasse</li> </ul> |

|                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Quels défis percevez-vous dans l'utilisation de l'IA ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des données par les administrations</li> <li>• L'IA est encore en cours de développement et de formation ; elle n'est pas encore prête à être utilisée à grande échelle</li> <li>• Les risques liés aux erreurs de données biaisées pourraient nécessiter une marge de tolérance</li> <li>• Acceptation de l'IA à bord des navires</li> <li>• Elle évoluera de manière à contrôler et à faire respecter les règles de pêche</li> <li>• Mêmes défis que la vidéosurveillance</li> <li>• Elle pourrait être un outil puissant et vraiment aider à la gestion des raies, mais elle n'en est qu'à ses débuts et nous devons trouver rapidement des solutions.</li> <li>• Le développement de modèles d'IA nécessite beaucoup de données et d'efforts, mais c'est une excellente initiative qui permettrait d'augmenter les données de surveillance (et les données sur les rejets) pour tous les éla-smobran-ches</li> <li>• Avantages : meilleure évaluation, simulations des options de gestion</li> <li>• Ne lui accordez pas trop de crédit avant d'avoir démontré son efficacité, y compris dans des circonstances inhabituelles</li> <li>• Sa mise en œuvre avant qu'il ne soit complètement développé pourrait fournir des données insuffisantes/erronées.</li> <li>• Les modèles ne semblent pas encore prêts.</li> <li>• Considéré comme la poule aux œufs d'or, mais doit encore faire ses preuves.</li> <li>• Confiance -&gt; de la part de la science, du secteur de la pêche...</li> <li>• Gestion des attentes</li> <li>• Ensemble de données d'apprentissage qualitatif (variabilité, ensemble équilibré...)</li> <li>• Identification correcte des espèces cryptiques</li> <li>• Mise en œuvre à bord en raison du coût et de la méfiance des pêcheurs</li> </ul> |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cela pourrait être un outil important pour l'identification des espèces ou l'estimation de l'abondance à partir d'images. Ou, en fonction des données ou des variables utilisées, pour prédire les zones importantes pour certaines espèces.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                   |
| La gestion de certains stocks pourrait-elle être transférée dans le cadre des plans pluriannuels (par exemple, la raie fleurie) ?                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessité d'une étude plus approfondie avec des propositions spécifiques</li> <li>• Oui, et la raie fleurie en est un bon exemple</li> <li>• Peut-être</li> <li>• Oui</li> <li>• Oui, cela pourrait être une bonne option pour les stocks pour lesquels on dispose d'informations limitées et/ou dont la biomasse est en déclin</li> </ul>                                                                                                                                                |
| Comment renforcer la collaboration entre le secteur de la pêche et la science pour les raies, par exemple afin d'améliorer les stocks de la catégorie 5 du CIEM ? | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Observateurs à bord</li> <li>• Échange d'informations</li> <li>• Scientifiques à bord des navires de pêche</li> <li>• Observations en mer</li> <li>• Enquêtes du secteur de la pêche fréquentes, par exemple en Nouvelle-Zélande. En mer du Nord, une enquête du secteur de la pêche sur le turbot et la barbotte est désormais utilisée dans l'évaluation du turbot.</li> <li>• Enquête auprès des professionnels du secteur de la pêche (c'est-à-dire enquête sur le turbot)</li> </ul> |

- Enquêtes avec les navires de pêche : instaurer la confiance, le dialogue et la collaboration (+ effets positifs pour les conseils généraux en matière de gestion)
- Prendre en compte les observations des pêcheurs
- En vertu de la législation européenne, les OP ont la possibilité de gérer l'utilisation des quotas afin de disposer de possibilités de débarquement/capture tout au long de l'année, par exemple des restrictions de capture par sortie. Les OP pourraient exploiter davantage cette possibilité et peut-être aussi l'adapter à la saisonnalité ou à d'autres périodes importantes sur le plan écologique.
- Financer un projet de marquage ou de génétique
- Nous devrions travailler sur un moyen de collecter les données nécessaires pour améliorer les stocks de catégorie 5, peut-être comme pour la pêche aux raies brunettes dans la zone 8. Nous pourrions peut-être travailler sur une application que les pêcheurs pourraient utiliser ou sur un formulaire d'échantillonnage.
- Effectuer un vieillissement systématique des raies, afin d'obtenir de meilleures échelles d'âge/de maturité pour suivre les cohortes d'âge/le recrutement.
- Donner des directives claires sur les données nécessaires pour améliorer les évaluations et sur la manière dont nous pouvons optimiser les enquêtes pour collecter ces données.
- Organiser davantage de réunions comme celle-ci, les CC sont un bon moyen de communication.
- Montrer leur capacité à identifier les espèces difficiles – échanger avec les scientifiques.
- Partager leurs différents points de vue et leurs principaux problèmes.
- Le secteur de la pêche ou les pêcheurs fournissent davantage d'informations sur les zones de pêche, les captures et les longueurs.
- La science, concevoir et mettre en œuvre des enquêtes de recherche axées sur ces espèces/stocks

|                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaires supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Serait-il possible d'instaurer des tailles minimales de débarquement pour tous les États membres ? Actuellement, cela n'est pas fait au niveau national, et toutes les tailles sont différentes.</li> <li>• Ce travail est nécessaire, mais pas à n'importe quel prix. Il semble que nous ne prenions en considération que la clause « dont », alors que d'autres scénarios pourraient également être étudiés. Cela prend du temps, nous ne devons pas aller trop vite, les enjeux sont importants.</li> <li>• Si un pêcheur est capable de faire la différence entre le hareng et la sardine ou entre le merlan et le lieu jaune, il peut le faire pour les raies blondes et tachetées, mais il n'y a aucune incitation à le faire.</li> <li>• Risque d'étranglement</li> <li>• Pour les espèces côtières, telles que <i>R. undulata</i> ou <i>R. brachyura</i>, une meilleure connaissance des habitats essentiels (frai, nurseries) ou des tailles pourrait aider à établir des fermetures spatiales ou saisonnières. En outre, la limitation des profondeurs de pêche pourrait faciliter la gestion des espèces vivant en eaux peu profondes ou profondes.</li> </ul> |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|